



# MUNICIPALITÉ SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

LE RÔLE DE PERCEPTION, suite à l'imposition des taxes pour l'année 2019, est maintenant terminé et déposé au bureau municipal.

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus.

Que les taxes seront payables en cinq versements :

1<sup>er</sup> versement sera échu le 08 MARS 2019,

2<sup>e</sup> versement deviendra exigible pour le 10 mai 2019

3<sup>e</sup> versement deviendra exigible pour le 12 juillet 2019

4<sup>e</sup> versement deviendra exigible pour le 13 septembre 2019

5<sup>e</sup> versement deviendra exigible pour le 08 novembre 2019.

Pour les comptes totalisant un montant moins de 300\$, un seul versement sera prévu le 08 MARS 2019.

Pour les autres comptes de 300\$ et plus, les dates seront le 08 mars, le 10 mai, le 12 juillet, le 13 septembre ET LE 08 NOVEMBRE 2019.

Un escompte de 2% sera accordé à toute personne qui paie en totalité le montant de ses taxes avant échéance du premier versement le 08 mars 2019.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, CE 25<sup>e</sup> JOUR DE JANVIER 2019

Majella René, gma  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Majella René, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-jointe aux endroits fixés par le Conseil, le 25 janvier 2019 entre 9h et 18h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25 janvier 2019.

Majella René, gma  
Directrice générale et secrétaire-trésorière